Statistiques culturelles

Dépenses de l'administration publique provinciale au titre de la culture 1982-1986

Le Bureau de la statistique du Québec présente Dépenses de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986.

Cette publication contient les données sur les dépenses brutes effectuées au Québec au cours des années budgétaires 1982-1983 à 1985-1986.

On y distingue deux grandes catégories, soit les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Chaque catégorie est aussi subdivisée en dépenses internes et externes. On obtient enfin pour chacune de ces catégories une ventilation des dépenses selon quinze fonctions.

Le lecteur qui voudra relier cette information aux données disponibles à Statistique Canada devra noter une différence au niveau des fonctions où nous avons ajouté des dépenses de développement et promotion de la langue. Cette fonction devrait donc être soustraite du total pour fins de comparaison.

Nous avons pris la décision d'ajouter cette fonction de concert avec nos principaux utilisateurs et ce, pour mieux rendre compte de la réalité québécoise.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu compléter le questionnaire, de même que nos collègues de certains ministères et organismes qui nous ont fait bénéficier de leurs précieux commentaires.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous faire parvenir leurs commentaires.

Bureau de la statistique du Québec

87-03204/

Signes conventionnels

- Néant ou zéro

Symboles

%	Pour cent ou en pourcentage
' 000	Variation en pourcentage

Cette publication a été
réalisée par:

Pierre Prince
de la Direction des statistiques
générales

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication:

Direction des statistiques générales
Bureau de la statistique du Québec
117, rue Saint-André, 4e étage
Québec (Québec)
G1K 3Y3
Tél.: (418) 643-5118

Les dépenses totales de l'administration publique provinciale au titre de la culture au cours des quatre dernières périodes financières se répartissent ainsi: 281,3 millions (1982-1983), 365,9 millions (1983-1984), 380,2 millions (1984-1985) et 417,9 millions (1985-1986).

DÉPENSES INTERNES ET EXTERNES

Pendant ces périodes, les dépenses internes sont passées de 128,1 à 167,7 millions et les dépenses externes de 153,2 à 250,2 millions. Par rapport aux dépenses totales, la proportion des montants consacrés aux dépenses internes tend à diminuer (45,5 % à 40,1 %) au profit des dépenses externes (54,5 % à 59,9 %).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les dépenses internes et externes se subdivisent chacune en fonctionnement et en investissement. Ainsi, les dépenses internes consacrées au fonctionnement passent de 121,4 à 148,1 millions au cours de ces périodes. Les dépenses externes destinées au fonctionnement s'accroissent aussi (136,3 à 236,1 millions). Toutefois, la proportion des dépenses internes de fonctionnement par rapport aux dépenses totales tend à diminuer (43,2 % à 35,4 %) au profit des dépenses externes de fonctionnement qui passent de 48,5 % à 56,5 %.

Les dépenses internes et externes affectées aux investissements se situent au cours des années entre 6,6 et 20,1 millions, ces montants représentent 2,4 % à 5,3 % du budget total.

DÉPENSES SELON LES FONCTIONS

Les dépenses sont réparties entre 15 fonctions comprenant les bibliothèques, les musées, les archives publiques, le patrimoine, l'enseignement des arts, la littérature, les arts d'interprétation, le cinéma et la vidéo, la radiodiffusion et la télévision, l'enregistrement sonore, le multiculturalisme, les activités multidisciplinaires et les autres dépenses. Même si les montants affectés dans chacune de ces fonctions fluctuent quelque peu d'une période à l'autre, certaines tendances ressortent. À titre d'exemple, dans l'ensemble, les dépenses totales pour les bibliothèques se révèlent les plus élevées peu importe la période (97,9 à 143,9 millions), suivies de celles pour la radiodiffusion et la télévision (51,1 à 71,4 millions), les arts d'interprétation (26,2 à 36,5 millions), le patrimoine (19 à 27,9 millions) et les musées (16,7 à 23,9 millions). Concernant les dépenses internes, les dépenses les plus élevées sont reliées aux fonctions de radiodiffusion et télévision (50,4 à 68,1 millions), du patrimoine (8,1 à 16,9 millions), de l'enseignement des arts (10,7 à 11,9 millions) et des musées (6,7 à 13,9 millions).

Quant aux dépenses externes, les montants les plus élevés se situent dans les fonctions de bibliothèques (93 à 138,8 millions), des arts d'interprétation (25,2 à 35,7 millions), des musées (7,5 à 14,9 millions), du cinéma et de la vidéo (2,2 à 11,2 millions), ainsi que des arts visuels et de l'artisanat (3,4 à 14,4 millions).

Tableau 1
Dépenses totales de l'administration publique provinciale au titre de la culture selon les fonctions, 1982-1986

Fonction	Dépenses totales			
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
	'000 $			
1 Bibliothèques[1]	97 888,5	125 111,5	122 776,5[1]	143 920,3
2 Musées	16 717,7	21 547,1	19 671,3	23 878,4
3 Archives publiques	2 792,6	2 897,0	4 181,4	5 113,8
4 Patrimoine	20 040,7	19 009,8	27 912,0[1]	21 231,4
5 Enseignement des arts	10 653,2	10 764,0[1]	11 200,2	11 888,3
6 Littérature	4 993,7	5 977,7	5 967,6	5 752,1
7 Arts d'interprétation	26 162,5	31 037,0	32 169,3	36 528,5
8 Arts visuels et artisanat	4 426,0	15 403,7	5 110,7	6 372,6
9 Cinéma et vidéo[1]	7 404,6	7 782,1	12 421,8	11 534,9
10 Radiodiffusion et télévision	51 072,0	66 876,9	67 679,3	71 430,5
11 Enregistrement sonore	112,5	-	1 383,6	1 424,1
12 Multiculturalisme	457,6	1 656,3	2 543,6	2 860,9
13 Activités multidisciplinaires[1]	1 761,0	1 883,6	9 125,1	10 239,3
14 Développement et promotion de la langue	19 739,4	17 352 7	16 651,0	18 103,5
15 Autres	17 056,4	38 580,5	41 357,4	47 598,7
Total	**281 278,4[1]**	**365 879,9**	**380 150,8**	**417 877,3**

1. Voir concepts et définitions.

Graphique 1
Dépenses totales de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986

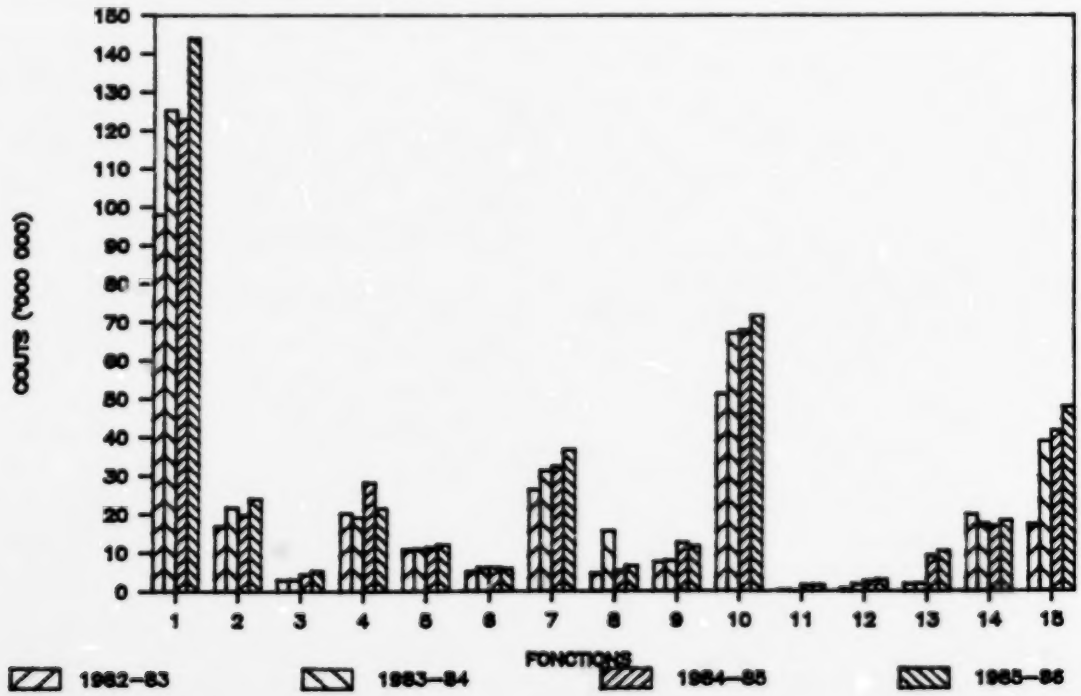

Tableau 2
Dépenses internes et externes de l'administration publique provinciale au titre de la culture selon les fonctions, 1982-1986

	Fonction	Dépenses internes				Dépenses externes				
		1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	
		'000 $				'000 $				
1	Bibliothèques[1]	4 931,6	5 147,5	4 649,5	5 119,8	92 956,9	119 964,0	118 127,0[1]	138 800,5	1
2	Musées	9 169,7	13 933,1	6 677,5	9 012,6	7 548,0	7 614,0	12 993,8	14 865,8	2
3	Archives publiques	2 676,8	2 771,0	3 958,6	4 790,0	115,8	126,0	222,8	323,8	3
4	Patrimoine	11 344,4	8 897,8	16 860,9[1]	8 100,6	8 696,3	10 112,0	11 051,1	13 130,8	4
5	Enseignement des arts	10 653,2	10 764,0[1]	11 163,2	11 888,3	-	-	37,0	-	5
6	Littérature	748,0	3 596,0	3 281,4	3 134,2	4 245,7	2 381,7	2 686,2	2 617,9	6
7	Arts d'interprétation	950,9	1 781,8	651,7	783,1	25 211,6	29 255,2	31 517,6	35 745,4	7
8	Arts visuels et artisanat	1 033,9	1 047,0	501,0	603,7	3 392,1	14 356,7	4 609,7	5 768,9	8
9	Cinéma et vidéo[1]	5 167,9	1 062,0	1 269,5	1 114,9	2 236,7	6 720,1	11 152,3	10 420,0	9
10	Radiodiffusion et télévision	50 365,8	65 407,3	67 534,6	68 087,3	706,2	1 469,6	144,7	3 343,2	10
11	Enregistrement sonore	110,0	-	74,6	147,4	2,5	-	1 309,0	1 276,7	11
12	Multiculturalisme	198,9	485,3	1 168,8	1 082,7	258,7	1 171,0	1 374,8	1 778,2	12
13	Activités multidisciplinaires[1]	1 761,0	-	5 507,7	6 200,0	-	1 883,6	3 617,4	4 039,3	13
14	Développement et promotion de la langue	19 351,3	16 999,8	16 284,4	17 618,8	388,1	352,9	366,6	484,7	14
15	Autres	9 595,2	13 113,5	20 295,7	30 007,6	7 461,2	25 467,0	21 061,7	17 591,1	15
	Total	**128 058,6**	**145 006,1**	**159 879,1**	**167 691,0**	**153 219,8**	**220 873,8**	**220 271,7**	**250 186,3**	

1. Voir concepts et définitions.

Graphique 2
Dépenses internes et externes en dollars de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986

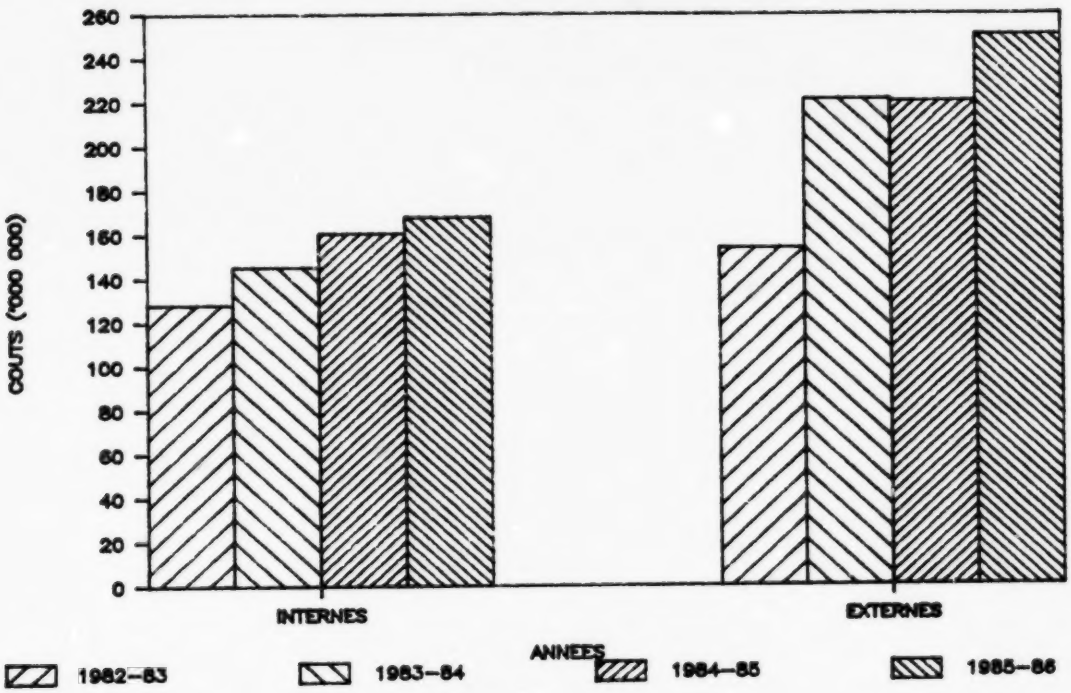

Graphique 3
Pourcentage des dépenses internes et externes de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986

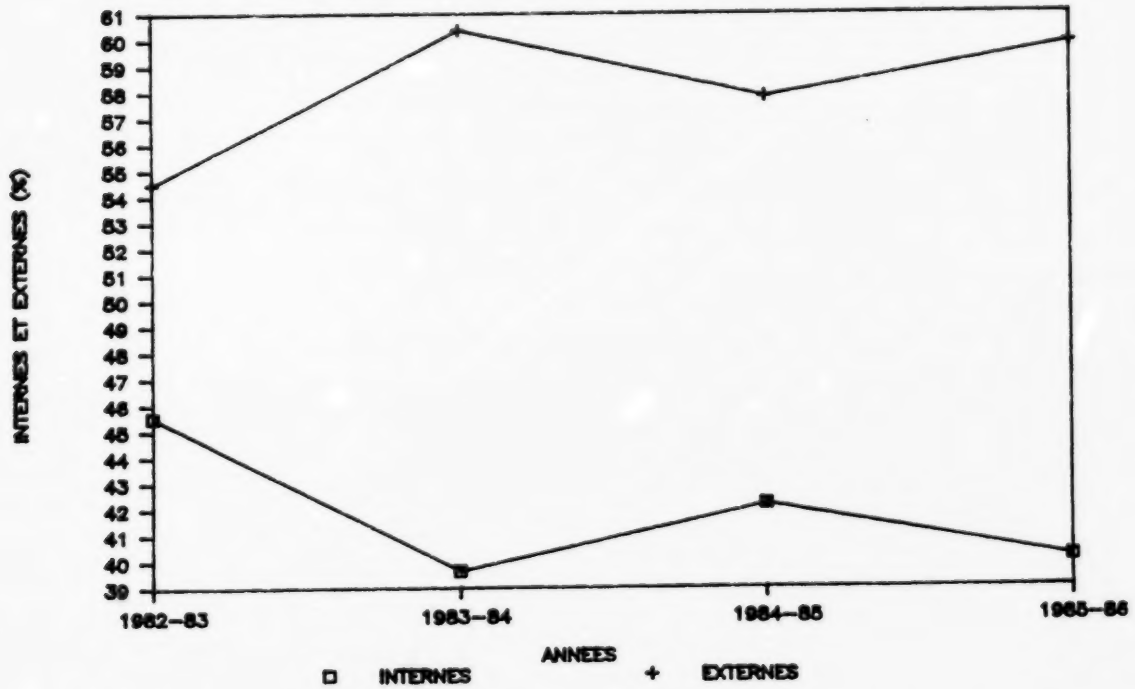

Tableau 3
Dépenses internes de l'administration publique provinciale au titre de la culture selon les fonctions, 1982-1986

Fonction	Dépenses internes de fonctionnement			
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
	'000 $			
1 Bibliothèques[1]	4 863,1	5 051,8	4 591,7	5 064,4
2 Musées	9 061,4	10 782,3	3 671,4	8 123,9
3 Archives publiques	2 612,8	2 719,0	3 860,5	4 610,0
4 Patrimoine	8 260,3	8 843,8	12 542,8[1]	5 583,6
5 Enseignement des arts	10 476,0	10 582,0[1]	11 008,3	11 731,0
6 Littérature	747,9	3 578,0	3 231,4	2 967,2
7 Arts d'interprétation	949,1	1 536,3	651,7	783,1
8 Arts visuels et artisanat	930,3	547,0	501,0	603,7
9 Cinéma et vidéo[1]	5 163,7	1 039,0	1 267,3	1 112,7
10 Radiodiffusion et télévision	47 545,6	61 178,0	63 196,0	65 327,2
11 Enregistrement sonore	70,0	-	74,6	147,4
12 Multiculturalisme	198,9	485,3	1 168,8	1 082,7
13 Activités multidisciplinaires[1]	1 761,0	-	5 375,1	6 033,6
14 Développement et promotion de la langue	19 248,4	16 698,7	15 912,1	17 146,1
15 Autres	9 524,7	10 773,9	19 498,5	17 793,7
Total	**121 413,2**	**133 815,1**	**146 551,2**	**148 110,3**

1. Voir concepts et définitions.

Dépenses internes d'investissement				
1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	
'000 $				
68,5	95,7	57,8	55,4	1
108,3	3 150,8	3 006,1	888,7	2
64,0	52,0	98,1	180,0	3
3 084,1	54,0	4 318,1[1]	2 517,0	4
177,2	182,0[1]	154,9	157,3	5
0,1	18,0	50,0	167,0	6
1,8	245,5	-	-	7
103,6	500,0	-	-	8
4,2	23,0	2,2	2,2	9
2 820,2	4 229,3	4 338,6	2 760,1	10
40,0	-	-	-	11
-	-	-	-	12
-	-	132,6	166,4	13
				14
102,9	301,1	372,3	472,7	
70,5	2 339,6	797,2	12 213,915	
6 645,4	**11 191,0**	**13 327,9**	**19 580,7**	

Tableau 4
Dépenses externes de l'administration publique provinciale au titre de la culture selon les fonctions, 1982-1986

Fonction	Dépenses externes de fonctionnement			
	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
	'000 $			
1 Bibliothèques[1]	82 820,2	113 342,3	115 975,6[1]	136 345,4
2 Musées	5 823,9	7 143,4	11 743,8	13 399,5
3 Archives publiques	115,8	126,0	182,7	278,4
4 Patrimoine	4 989,5	7 827,0	6 587,7	7 806,8
5 Enseignement des arts	-	-	37,0	-
6 Littérature	4 245,7	2 381,7	2 686,2	2 617,9
7 Arts d'interprétation	24 205,5	28 693,7	28 851,9	32 624,2
8 Arts visuels et artisanat	3 392,1	14 356,7	4 323,2	5 432,4
9 Cinéma et vidéo[1]	2 231,8	6 720,1	11 010,3	10 254,3
10 Radiodiffusion et télévision	706,2	1 469,6	144,7	3 343,2
11 Enregistrement sonore	-	-	1 309,0	1 276,7
12 Multiculturalisme	88,7	871,0	1 090,8	1 778,2
13 Activités multidisciplinaires[1]	-	1 883,6	3 489,5	3 538,8
14 Développement et promotion de la langue	388,1	352,9	366,6	484,7
15 Autres	7 300,7	19 592,4	12 333,2	16 915,2
Total	**136 308,2**	**204 760,4**	**200 132,2**	**236 095,7**

1. Voir concepts et définitions.

Dépenses externes d'investissement				
1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	
'000 $				
10 136,7	6 621,7	2 151,4	2 455,1	1
1 724,1	470,6	1 250,0	1 466,3	2
-	-	40,1	45,4	3
3 706,8	2 285,0	4 463,4	5 324,0	4
-	-	-	-	5
-	-	-	-	6
1 006,1	561,5	2 665,7	3 121,2	7
-	-	286,5	336,5	8
4,9	-	142,0	165,7	9
-	-	-	-	10
2,5	-	-	-	11
170,0	300,0	284,0	-	12
-	-	127,9	500,5	13
				14
-	-	-	-	
160,5	5 874,6	8 728,5	675,9	15
16 911,6	**16 113,4**	**20 139,5**	**14 090,6**	

Graphique 4
Dépenses internes de l'administration publique provinciale
au titre de la culture par fonction, 1982-1986

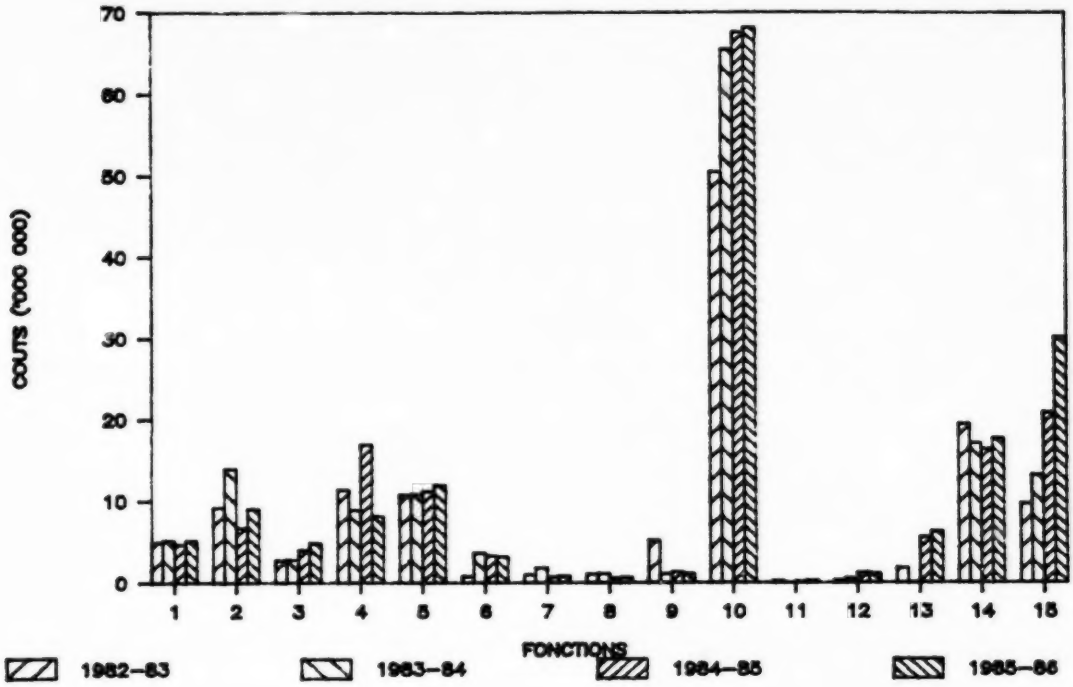

Graphique 5
Dépenses externes de l'administration publique provinciale
au titre de la culture par fonction, 1982-1986

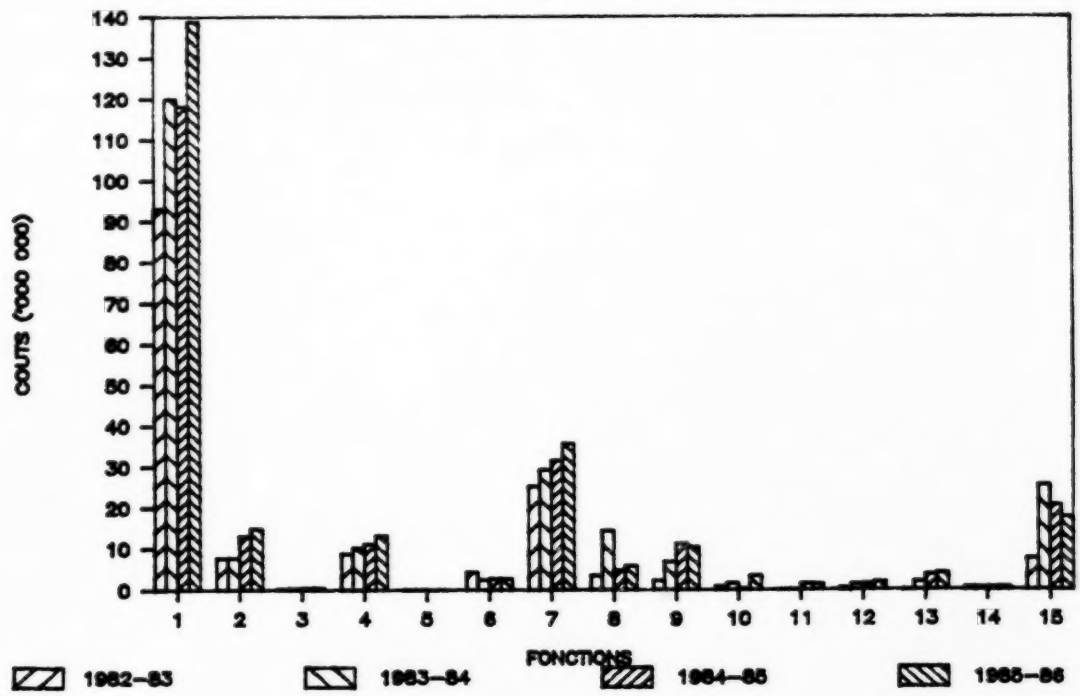

Graphique 6
Dépenses internes et externes de fonctionnement de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986

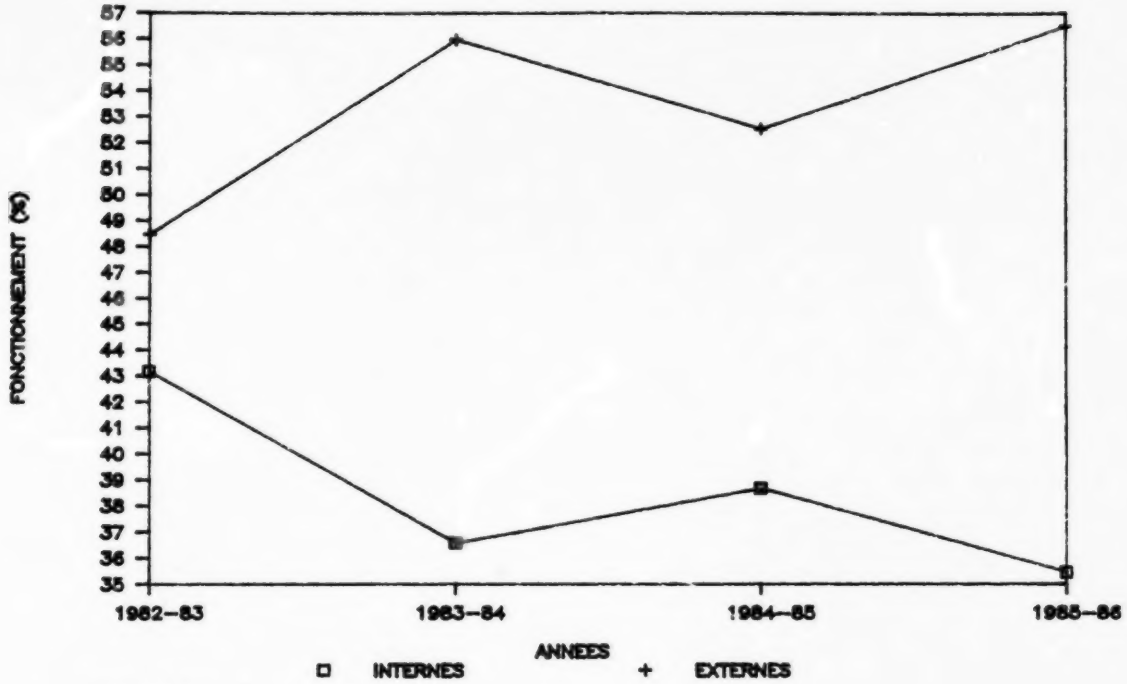

Graphique 7
Dépenses internes et externes d'investissement de l'administration publique provinciale au titre de la culture, 1982-1986

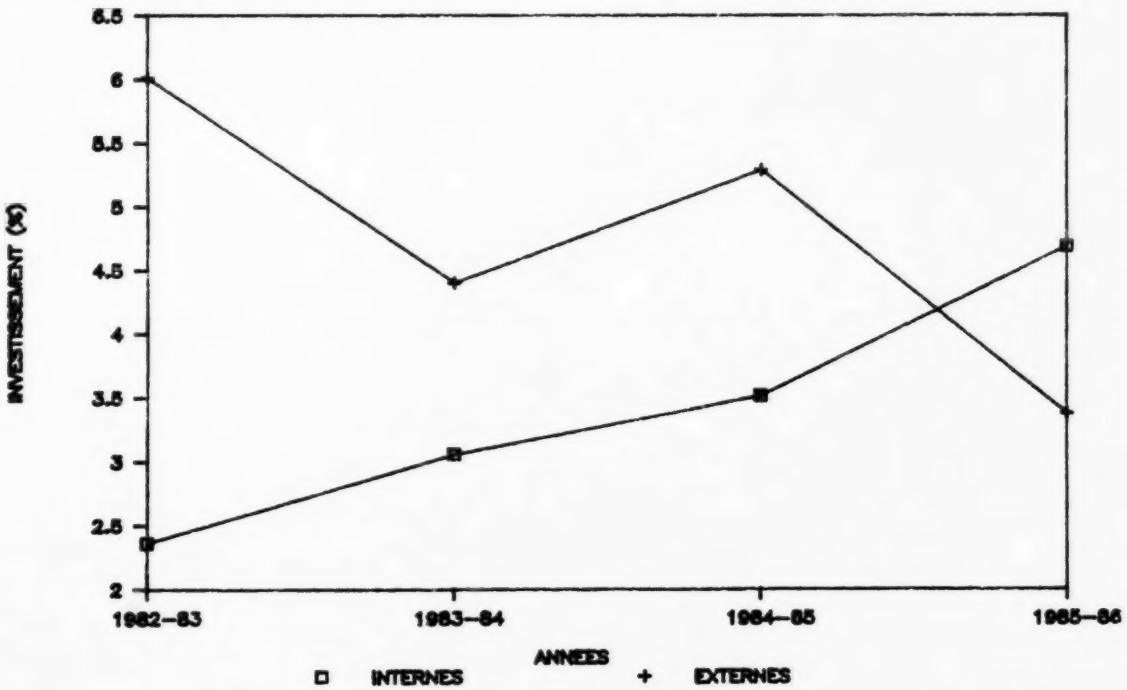

CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Le présent document contient des données relatives aux dépenses engagées par l'administration publique provinciale dans les secteurs d'activité culturelle suivants: bibliothèques, musées, archives publiques, patrimoine, enseignement des arts, littérature, arts d'interprétation, arts visuels et artisanat, cinéma et vidéo, radiodiffusion et télévision, enregistrement sonore, multiculturalisme, activités multidisciplinaires, développement et promotion de la langue et autres.

Les secteurs d'activité, appelés **fonctions**, sont établis afin d'effectuer l'analyse des dépenses de l'administration provinciale au titre de la culture, soit les dépenses internes de fonctionnement et d'investissement et les dépenses externes de fonctionnement et d'investissement.

Les concepts et les définitions utilisés correspondent essentiellement à ceux employés par Statistique Canada dans le calcul des dépenses du domaine culturel au Canada.

Les activités suivantes ne sont pas incluses dans l'enquête: activités physiques de loisir, religion, sociétés d'horticulture, centres d'exposition et foires agricoles, formation linguistique, services de traduction des ministères et organismes et activités à caractère non culturel liées aux indiens et aux métis.

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE PROVINCIALE

L'administration publique provinciale réfère au gouvernement du Québec, c'est-à-dire les ministères et les fonds spéciaux. Les ministères constituent la principale forme organisationnelle de l'administration publique et leur direction est assurée par des ministres. Les fonds spéciaux sont formés d'unités organisationnelles (organismes) appartenant au gouvernement et possédant, en général, une administration et une comptabilité séparées de celles des ministères. Leur fonction principale consiste à fournir des biens et des services à la population, ainsi qu'à l'administration publique[1]. L'annexe A décrit les organismes consultés en 1985-1986 lors de la cueillette d'informations sur les dépenses au titre de la culture. Cette liste recoupe essentiellement les mêmes fonctions gouvernementales pour les quatre périodes analysées malgré les fusions, les disparitions et les modifications apportées dans le rôle de ces organismes.

LES FONCTIONS

Les données sur les activités se subdivisent en quinze sous-catégories différentes appelées fonctions déjà énumérées ci-haut.

1. Les bibliothèques

Les bibliothèques comprennent les bibliothèques nationales, publiques, scolaires, collégiales et universitaires.

---

1. Pour de plus amples informations, consulter le document suivant: Univers du secteur public au Québec 1986, Bureau de la statitique du Québec, 1987.

Bibliothèques nationales

Établissements désignés par le gouvernement sous le nom de bibliothèque nationale.

Bibliothèques publiques

Bibliothèques destinées au grand public, essentiellement financées à même les recettes fiscales et généralement administrées par un conseil public. Elles comprennent les bibliothèques centrales et les succursales ainsi que les bibliothèques régionales, rurales, provinciales et urbaines. Elles excluent les bibliothèques des ministères et organismes.

Bibliothèques scolaires

Bibliothèques administrées à titre d'unités distinctes, situées chacune dans des endroits différents qui occupent au moins l'espace d'une salle de classe, et mettant à la disposition de tous les élèves et enseignants une collection de livres, d'autres services et fournitures bibliotechniques; elles ne comprennent ni les collections appartenant aux classes et aux professeurs, ni les collections situées dans les écoles mais gérées par les bibliothèques publiques.

Bibliothèques collégiales et universitaires

Cette sous-catégorie comprend toutes les bibliothèques des établissements universitaires et collégiaux y compris des collèges privés et des instituts techniques.

N.B.: Certaines dépenses pour les bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires sont estimées. Ces estimations expliquent en partie la sous-évaluation des dépenses totales au titre de la culture pour la période 1982-1983.

2. Les musées

Les musées réfèrent aux établissements ouverts au public et administrés dans l'intérêt de ce dernier, ayant pour objectif de conserver, d'étudier, d'interpréter, de rassembler et d'exposer des objets et des pièces uniques de portée culturelle et éducative, que ce soit dans les domaines artistique, scientifique, historique ou technologique. Cette définition comprend les musées généraux, les musées historiques, les musées des sciences naturelles, les musées des sciences et de la technologie, les musées et galeries d'art (sauf celles dont la principale vocation est l'exposition temporaire d'oeuvres), etc.

3. Les archives publiques

Les archives publiques réfèrent aux établissements désignés par le gouvernement sous le nom d'archives publiques.

4. Le patrimoine

Le patrimoine comprend les parcs et les lieux historiques, les parcs naturels et provinciaux, ainsi que les autres ressources du patrimoine.

Parcs et lieux historiques

Cette sous-catégorie comprend tous les parcs, lieux, monuments et bâtiments désignés comme étant historiques par des textes officiels ou une loi, y compris les villages de pionniers, les secteurs historiques et les autres endroits destinés à préserver le patrimoine et à éduquer le grand public.

Parcs naturels et provinciaux

Tous les parcs naturels et les parcs provinciaux dont le but est d'acquérir, de préserver, d'étudier, d'interpréter et d'exposer à l'intention du public des objets, des pièces uniques, des documents, des bâtiments et des terrains de portée culturelle et éducative. Les dépenses reliées aux activités de loisirs comme le coût de l'exploitation d'un terrain de camping dans un parc sont exclues.

Autres ressources du patrimoine

Toutes les dépenses relatives à la gestion de programmes visant à préserver, à protéger, à fouiller et à interpréter les sites archéologiques ainsi que les dépenses engagées dans la restauration de bâtiments et de structures historiques d'importance archéologique.

N.B.: Certaines dépenses pour la période 1984-1985 sont estimées.

5. L'enseignement des arts

L'enseignement des arts désigne les beaux-arts, les arts appliqués et les arts d'interprétation plutôt que les domaines strictement pédagogiques comme les langues, l'histoire, la littérature, etc. Les arts comprennent le théâtre, la musique, la danse, la peinture, l'art dramatique, la photographie et toute autre discipline d'étude des arts déclarée par les établissements d'enseignement. Toutes les dépenses liées à l'enseignement des arts tant dans les écoles nationales que dans les établissements d'arts (par exemple, l'École nationale de théâtre de Montréal, les conservatoires de musique et d'art dramatique).

Sont exclues les dépenses relatives à l'enseignement des arts dans les établissements d'enseignement comme les écoles élémentaires et secondaires, les collèges ou les universités.

N.B.: Certaines dépenses pour la période 1983-1984 sont estimées.

6. La littérature

Les dépenses affectées à la littérature comprennent les subventions octroyées aux auteurs et aux éditeurs pour la publication de livres, de périodiques, de magazines et de journaux. Elles incluent aussi l'aide financière accordée aux séminaires, aux ateliers et aux prix de littérature ainsi que les subventions versées aux librairies et aux distributeurs. Les frais associés aux publications des organismes culturels et du ministère des Affaires culturelles sont déclarés comme dépenses liées à l'activité culturelle dont traitent les publications. Les dépenses liées aux publications qui portent sur deux ou plusieurs activités culturelles sont déclarées sous "Activités multidisciplinaires".

Sont exclues les dépenses pour les publications non culturelles des administrations publiques et l'appui financier accordé aux organismes qui distribuent des documents non littéraires comme les bulletins agricoles.

7. Les arts d'interprétation

Les arts d'interprétation réfèrent au théâtre, à la danse, à l'opéra et au ballet ainsi que les dépenses engagées pour la création, la production et l'interprétation. Sont aussi inclus les fonds octroyés aux organismes, associations et sociétés d'arts d'interprétation.

8. Les arts visuels et l'artisanat

Les arts visuels et l'artisanat désignent traditionnellement les secteurs d'activité comme la peinture, la sculpture, les arts plastiques, la photographie, les beaux-arts, les arts décoratifs et l'exposition d'oeuvres artisanales. Les dépenses engagées au titre des activités de création et de production d'oeuvres artistiques et artisanales y sont aussi incluses de même que l'aide financière accordée aux organismes et établissements à l'égard d'activités liées aux arts visuels et à l'artisanat comme les subventions aux galeries d'art qui organisent des expositions temporaires et des expositions itinérantes d'oeuvres d'art.

9. Le cinéma et la vidéo

Le cinéma et la vidéo comprennent les activités liées à la création, à la production et à la distribution de films et de vidéos de même que l'aide financière accordée aux organismes, associations et sociétés cinématographiques à l'égard de ces activités. Sont aussi inclus les fonds engagés par les administrations dans les domaines de la production et de la distribution de films à caractère culturel.

Les dépenses engagées pour la censure n'entrent pas dans cette sous-catégorie.

N.B.: Depuis la période 1984-1985, sont exclues les dépenses au titre de la production pour l'administration publique, de films non culturels tels que les films éducatifs et publicitaires produits par des producteurs privés à l'intention de l'administration publique.

10. La radiodiffusion et la télévision

Dépenses engagées dans le secteur de la radio et de la télévision y compris celles des administrations publiques comme Radio-Québec. L'aide financière accordée aux stations privées et aux établissements est aussi incluse.

11. L'enregistrement sonore

L'enregistrement sonore s'applique aux disques et aux bandes sonores contenant des enregistrements musicaux et verbaux. Cette sous-catégorie comprend aussi les dépenses relatives à la création de bandes et de disques, les fonds consacrés à l'exploitation de studios et à l'achat de matériel ainsi que les dépennes engagées pour la distribution y compris les subventions aux sociétés de distribution, aux fabricants et aux magasins.

12. Le multiculturalisme

Dépenses engagées au titre du multiculturalisme ainsi que les subventions octroyées à ce secteur.

13. Les activités multidisciplinaires

Dépenses relatives aux nombreuses activités et fonctions culturelles non classées dans une sous-catégorie fonctionnelle, comprennent aussi l'aide financière accordée aux installations, aux festivals et aux centres culturels ainsi qu'aux municipalités, aux programmes d'échange et aux groupes artistiques organisant diverses activités culturelles.

N.B.: Cette activité a été modifiée à partir de la période 1984-1985 et s'appelait antérieurement programme communautaire.

14. Développement et promotion de la langue

Cette fonction réfère aux dépenses des organismes pour le développement et la promotion de la langue au Québec: recherches, études, enquêtes, normalisation et diffusion de nouveaux termes.

15. Les autres dépenses

Les autres dépenses désignent les dépenses générales et administratives ne pouvant pas être attribuées à un secteur d'activité en particulier parce qu'elles concernent de nombreuses activités culturelles. Toutefois, les dépenses générales administratives pouvant être caractérisées sont incluses dans les frais des activités pertinentes.

LES DÉPENSES AU TITRE DE LA CULTURE

Il s'agit des dépenses reliées aux activités culturelles divisées en deux catégories: les dépenses internes et externes. Chaque catégorie est ensuite détaillée en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Les ministères rapportent leurs dépenses budgétaires brutes et les organismes déclarent leurs dépenses totales brutes. Les dépenses d'un organisme peuvent dépasser les subventions reçues des administrations, si l'organisme perçoit des transferts fédéraux ou des recettes tirées de son fonctionnement.

Les dépenses internes

Les dépenses internes réfèrent aux travaux de nature culturelle habituellement réalisés dans les locaux du ministère ou de l'organisme et effectués par leur personnel. Sont aussi inclues les dépenses au titre de l'administration des programmes externes, les coûts d'achat de terrains, d'immeubles ou d'équipement devant servir à des fins culturelles ainsi que les achats de services nécessaires aux projets culturels (ex.: services d'informatique). Les dépenses internes sont divisées en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses au titre des salaires et des traitements pour tous les occasionnels et employés réguliers à temps plein et à temps partiel, embauchés pour une période déterminée. Sont aussi inclues les prestations des employés versées par l'administration dans les fonds de sécurité sociale, les caisses de retraite, etc.; les achats de biens et de services comme le matériel et les fournitures de bureau, le loyer, le combustible et l'électricité, les réparations et l'entretien, l'impression, les frais de déplacement, les frais de téléphone et de télégraphe, les appareils dont la vie utile est inférieure à un an et les achats d'autres biens et services

nécessaires au fonctionnement de l'organisme. La rémunération versée aux pigistes au cours de la période de référence entre aussi dans cette sous-catégorie.

Dépenses internes d'investissement

Dépenses pour les biens dont la vie utile est supérieure à un an; les dépenses relatives à l'achat de terrains, de machines, de matériel ou d'immeubles ou la construction de ces derniers; les dépenses engagées dans des réparations majeures apportées aux immeubles.

Les dépenses externes

Les dépenses externes comprennent les subventions, les contributions et les transferts de fonctionnement et d'investissement versés à des:

- particuliers comme l'aide financière accordée sous forme de prix, de subventions aux artistes...;

- associations et organismes, par exemple l'aide financière et les transferts aux établissements (musées, archives, bibliothèques...), aux sociétés, aux groupes, aux associations et aux organismes...;

- administrations municipales notamment les transferts aux municipalités, aux conseils spéciaux (conseils de bibliothèques régionales et organismes de conservation) et aux conseils scolaires pour les activités culturelles et artistiques;

- autres comme l'aide financière et les transferts au titre des arts et de la culture ne figurant pas dans les catégories données ci-dessus, telle l'aide aux administrations étrangères pour les activités culturelles et artistiques.

Les dépenses externes peuvent servir à du fonctionnement ou à de l'investissement:

Dépenses externes de fonctionnement

Aide financière non destinée au développement ou à l'acquisition de capital, mais décrite comme courante (de fonctionnement) dans les rapports financiers.

Dépenses externes d'investissement

Les subventions et les transferts accordés pour financer l'achat d'immobilisations.

LISTE DES RÉPONDANTS 1985-1986[1]

1. Assemblée nationale
2. Commission de protection de la langue française
3. Conseil de la langue française
4. Institut québécois de recherche sur la culture[2]
5. Ministère des Affaires culturelles[3]
6. Ministère des Communautés culturelles et Immigration
7. Ministère des Communications
8. Ministère de l'Éducation
9. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
10. Ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu
11. Ministère de la Santé et des Services sociaux
12. Ministère des relations internationales
13. Ministère du Tourisme
14. Office de la langue française
15. Société de développement des industries de la culture et des communications
16. Société de radio-télévision du Québec[4]

1. Cette liste recoupe essentiellement les mêmes fonctions gouvernementales des trois périodes antérieures malgré les fusions, les disparitions et les modifications apportées dans le rôle de ces organismes.
2. Une source importante des revenus pour les dépenses internes de l'Institut québécois de recherche sur la culture provient du ministère des Affaires culturelles et ce montant est exclu des dépenses externes du ministère.
3. Les dépenses de fonctionnement d'autres organismes considérés comme fonds spéciaux et subventionnés par le ministère des Affaires culturelles sont comptabilisés dans les dépenses internes du ministère: Institut québécois du cinéma, Maison de la musique de Montréal, Musée d'art contemporain de Montréal, Musée de la civilisation, Musée du Québec, Société de la Place des arts de Montréal, Société du Grand-Théâtre de Québec, Société générale du cinéma. Les subventions, contributions ou transferts accordés par ces fonds spéciaux sont inscrits dans les dépenses externes. Les revenus provenant de sources extérieures (vente de billets, dons, location, ...) ne sont pas inclus dans les tableaux.
4. Une source importante des revenus pour les dépenses internes de la Société de radio-télévision du Québec provient du ministère des Communications et ce montant est exclu des dépenses externes du ministère.